

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 21/06/12

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120615-62873-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 15 juin 2012

AVENANTS AUX CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE LOUVECIENNES ET DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. HERVÉ PLANCHENAULT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général du 27 juin 2003 relative au règlement des contrats départementaux,

Vu les dossiers d'avenant aux contrats départementaux présentés par les commune de LOUVECIENNES et de SAINT-NOM-LA-BRETECHE,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 donnant délégation à la Commission Permanente pour adopter les avenants aux contrats départementaux, article 83,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'accepter la modification demandée par la commune de LOUVECIENNES, au contrat départemental accordé par délibération du Conseil Général du 22 octobre 2010, selon les tableaux figurant en annexe.

DECIDE d'accepter la modification demandée par la commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE, au contrat départemental accordé par délibération du Conseil Général du 9 juillet 2010, selon les tableaux figurant en annexe.

PRECISE que la modification des contrats départementaux de LOUVECIENNES et de SAINT-NOM-LA-BRETECHE n'entraîne aucune augmentation de l'autorisation de programme déjà votée.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil Général à signer les avenants correspondants.

PRECISE que les crédits de paiement correspondants sont et seront inscrits au chapitre 204, article 204142 du budget départemental, exercices 2012 et suivants.

**AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL
DE LOUVECIENNES**

Tableau financier initial (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1. Création d'un terrain de football en gazon synthétique	668 900	668 900	30%	200 670	2010
2. Création d'une piste d'athlétisme	334 500	334 500	30%	100 350	2010
3. Restructuration de vestiaires sportifs	250 900	250 900	30%	75 270	2011
4. Requalification de la rue du Général Leclerc	265 981	245 700	30%	73 710	2012
TOTAUX	1 520 281	1 500 000		450 000	

Tableau financier modifié (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1. Création d'un terrain de football en gazon synthétique	668 900	668 900	30%	200 670	Soldé
2. Création d'une piste d'athlétisme	334 500	334 500	30%	100 350	Soldé
3. Restructuration de vestiaires sportifs	250 900	250 900	30%	75 270	Travaux en cours
4. Requalification de la place des Combattants	260 000	245 700	30%	73 710	2012
TOTAUX	1 514 300	1 500 000		450 000	

Délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2012

**AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL
DE SAINT NOM LA BRETECHE**

Tableau financier initial (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1. Construction d'un poste à cheval	1 339 050	576 303	30%	172 891	2010
2. Extension du multi-accueil	440 521	311 100	30%	93 330	2010
3. Réhabilitation du restaurant scolaire	259 435	182 600	30%	54 780	2010
4. Réaménagement de la place Dreyfus et de deux voies adjacentes	340 953	141 376	30%	42 413	2010
5. Réhabilitation de l'école Pasteur	128 608	88 621	30%	26 586	2009
TOTAUX	2 508 567	1 300 000		390 000	

Tableau financier modifié (en euros)

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1. Construction d'un poste à cheval	1 339 050	576 303	30%	172 891	Soldé
2. Extension du multi-accueil	440 521	311 100	30%	93 330	Soldé
3. Réhabilitation du restaurant scolaire	259 435	182 600	30%	54 780	Soldé
4. Réaménagement de la place Dreyfus et de deux voies adjacentes	340 953	141 376	30%	42 413	Soldé
5. Travaux de sécurisation dans les écoles	89 269	88 621	30%	26 586	2012
TOTAUX	2 469 228	1 300 000		390 000	